

Ministry of Education

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



2009: B3

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :

Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITEURS :

Alayne Bigwin, SMA (par intérim)
Division de l'éducation en langue française et de
l'administration de l'éducation

Grant Clarke, SMA (par intérim)
Division de la planification stratégique et des programmes de
l'éducation élémentaire et secondaire

David Fulford, CAO et SMA
Division de la gestion et des services ministériels

Mary Jean Gallagher, CEO
Secrétariat de la littératie et de la numératie

Nancy Naylor, SMA
Division des opérations et des finances de l'éducation
élémentaire et secondaire

Barry Pervin, SMA (par intérim)
Division de l'enseignement et du développement du
leadership

DATE :

Le 31 mars 2009

OBJET :

**Autre financement en plus des Subventions pour les
besoins des élèves pour 2009-2010**

Encore une fois cette année, le ministère de l'Éducation est heureux d'annoncer le lancement des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) plus de cinq mois avant

le début de l'année scolaire, soit le 27 mars 2009. Ces deux dernières années, le ministère a envoyé aux conseils scolaires une note de service résumant les fonds prévus hors du cadre des SBE pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009. Les conseils scolaires ont grandement apprécié cette initiative.

C'est donc avec plaisir que, pour faciliter la planification budgétaire de l'année scolaire 2009-2010, le ministère confirme l'allocation de 185 \$ millions (sur quelque 260 \$ millions) par programme aux conseils et administrations scolaires pour appuyer les initiatives prioritaires, en plus du financement fourni par le biais des SBE.

Les initiatives décrites dans la présente note de service sont financées au moyen de paiements de transfert pour autres programme d'éducation (APE). Les fonds disponibles pour les programmes de langues officielles seront confirmés plus tard lors de la finalisation de l'entente bilatérale entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le tableau ci-dessous résume les allocations décrites dans la présente note de service qui ont été accordées à chaque conseil pour l'année scolaire 2009-2010 (*voir l'annexe pour plus de précisions*). D'autres renseignements suivront à la fin d'avril sur les allocations accordées à chaque conseil pour les autres programmes décrits dans la présente note de service.

1. ALLOCATIONS ACCORDÉES À CHAQUE CONSEIL

Au ministère, nous sommes déterminés à appuyer la priorité gouvernementale de la réussite scolaire et nous avons pris l'engagement d'appuyer chaque élève. À cet effet, il nous faut à la fois « monter la barre » tout en encourageant nos élèves à atteindre les résultats les plus élevés qui soient et « combler les écarts » en veillant à élaborer des stratégies qui permettront à chaque élève d'apprendre, quelles que soient ses circonstances personnelles.

Les principaux programmes qui nous aideront à réaliser ces objectifs sont décrits dans la présente note de service. Un financement de 43 \$ millions sera distribué entre les conseils scolaires pour les programmes décrits ci-dessous :

- **Autisme**

(1) Soutien et formation – Ce financement appuie la création de modules de formation pratiques sur les méthodes d'instruction de l'analyse comportementale appliquée (ACA) et met l'accent sur le développement des compétences en vue de mettre en œuvre les méthodes d'instruction de l'ACA dans les salles de classe. La formation s'adresse aux équipes scolaires, notamment aux enseignantes et aux enseignants et à d'autres représentantes et représentants du milieu de l'éducation qui travaillent avec les élèves atteints de troubles du spectre autistique.

(2) Expertise des méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) : Le financement accordé pour une expertise en ACA dans les conseils scolaires permettra d'appuyer une mise en œuvre plus approfondie des méthodes d'enseignement en ACA, tel que prévu dans la Note n° 140. Le renforcement des capacités dans le système par la prestation de services de formation et la coordination à l'échelle du conseil scolaire et de l'école permettront d'améliorer la collaboration entre les écoles et les fournisseurs de service.

- **Écoles saines :** Les conseils scolaires recevront une aide financière pour la formation des directions des écoles secondaires sur les nouvelles normes de nutrition dans les écoles.
- **Projet d'investissement dans les fonds de bibliothèque (écoles élémentaires) :** Le financement continue pour les employés de bibliothèques (professeurs-bibliothécaires ou des bibliotechniciens) dans les écoles élémentaires (la deuxième année d'un investissement de quatre ans); le montant des allocations pour les conseils scolaires est le même que celui qui a été accordé en 2008-2009.
- **Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) :** Cette initiative a contribué à améliorer la capacité du personnel enseignant, des directions et des administrations scolaires dans l'utilisation de l'information qui appuie l'amélioration des résultats des élèves. Le Ministère accorde un financement afin d'appuyer le développement de la capacité locale de GIARE et de poursuivre les activités des centres de réseautage professionnel GIARE (CRP).

La somme de financement pour 2009-2010 pour le développement de la capacité locale de GIARE est de 10 \$ millions et une somme supplémentaire de 1,6 \$ millions sera octroyée pour les CRP de GIARE.

- **Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles :** Depuis 2008-2009, un réseau de 123 centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles existe dans les écoles de 12 conseils scolaires. Ces centres se trouvent dans les écoles des quartiers où les besoins sont élevés et offrent aux jeunes des occasions d'acquérir rapidement des habiletés essentielles en littératie et en numératie tout en favorisant les connaissances et le niveau d'aise des parents face à l'école. En 2009-2010, un financement supplémentaire sera octroyé en vue d'accroître le nombre de CFRPLF.
- **Écoles sécuritaires :** L'Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves a été élaborée conjointement par les ministères de l'Éducation et des Services à l'enfance et à la jeunesse pour soutenir les conseils scolaires et les organismes communautaires dans la création et l'amélioration de partenariats en vue d'offrir du soutien non scolaire qui favorise un comportement positif de la part des élèves. Cette

initiative s'harmonise également au cadre stratégique ontarien des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes qui favorise l'amélioration de la collaboration et de la coordination dans tous les conseils scolaires et organismes communautaires en vue d'encourager le développement sain des enfants et des jeunes de l'Ontario.

- **Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant** : Dans le cadre de ce programme, un personnel enseignant chevronné choisit et partage des expériences d'apprentissage en fonction des priorités du ministère, des conseils scolaires ou des écoles. Il permet d'améliorer les occasions d'apprentissage pour le personnel enseignant chevronné afin d'élargir leurs connaissances et leurs compétences en leadership, et de faire part à d'autres des pratiques exemplaires. Jusqu'à présent, le financement a été approuvé pour environ 150 projets se rapportant aux travaux de plus de 1 000 enseignantes et enseignants.

2. MONTANTS INSCRITS AUX PROGRAMMES

À titre d'information, des fonds supplémentaires de 142 \$ millions seront alloués pour les programmes et les allocations accordées aux conseils scolaires seront confirmées (dans la plupart des cas) d'ici la fin d'avril.

Cela comprend le financement pour les programmes de base permanents qui demeurent largement inchangés de l'année précédente, notamment :

- Financement supplémentaire octroyé aux **Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles (1,5 \$M)**. Une allocation propre à chaque conseil est accordée en partie dans la présente note de service.
- **Éducation des Autochtones (4 \$M)** : Ce financement est alloué aux projets des conseils scolaires axés sur le renforcement des capacités des conseils scolaire de mettre en œuvre le Cadre d'élaboration des politiques d'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits. Le financement sera déterminé par un processus fondé sur des propositions, comme il en a été pour 2008-2009.
- **Initiative de développement du caractère (1 \$M)** : L'Initiative de développement du caractère s'appuie sur la conviction que l'éducation ne se limite pas à la lecture et à l'écriture et à la formation de travailleuses et travailleurs compétents. Tout en encourageant la réussite scolaire, elle vise aussi à former des citoyens épanouis, qui participent à la création d'une société forte et humaine. Les fonds seront alloués aux conseils scolaires en fonction de leur effectif.
- **Phases 1 et 2 du Projet de mise en œuvre des modèles de prestation concertée des services aux élèves atteints de TSA (4,3 \$M)** : Financement pour appuyer la prestation de services pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique. La

phase 2 se concentrera sur la transition des élèves des services d'intervention comportementale intensive (ICI) offerts dans le cadre du Programme d'intervention en autisme du MSEJ vers les méthodes d'instruction de l'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les écoles. Tous les conseils scolaires de district bénéficieront de l'apprentissage des conseils scolaires financés qui mettront en œuvre ce modèle de transition.

- **Utilisation communautaire des installations scolaires – Coordonnateurs de la liaison (4 \$M exercice financier, 6,4 \$M année scolaire) :** Ce programme permet d'assurer l'efficacité du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires à l'échelle locale. Les coordonnateurs assument des fonctions au sein des conseils scolaires, qui comprennent, sans pour autant s'y limiter : appui de l'utilisation communautaire des installations scolaires comme ressource communautaire, sensibilisation de la collectivité, coordination conjointe avec le ministère de l'Éducation, les municipalités, les organismes communautaires, les écoles et les groupes d'utilisateurs, collecte de données et mise en commun de l'information. *Remarque : ce financement a été accordé par le biais des Subventions pour les besoins des élèves pour l'année scolaire 2008-2009.*
- **Approvisionnement en énergie et économies d'énergie (3 \$M) :** Ce financement permettra aux conseils scolaires de répondre aux exigences en matière de gestion énergétique, d'économies d'énergie et d'approvisionnement en énergie.
- **Programme Accent sur les jeunes (6 \$M) :** Le financement alloué pour ce programme continue en 2009-2010 en vue d'appuyer le partenariat qui existe entre le gouvernement ontarien, les conseils scolaires et les organismes communautaires locaux, et d'offrir une programmation estivale et des occasions d'emploi aux élèves vivant dans des quartiers urbains aux besoins urgents.
- **Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario – PICO (26 \$M) :** Ce partenariat offre un éventail de services de soutien généralisés aux conseils scolaires et aux écoles, et un soutien plus intensif à environ 1 100 écoles moins performantes et dont les résultats sont stationnaires. Les agents et agentes du rendement des élèves du ministère collaborent avec les conseils scolaires et le personnel des écoles en vue d'analyser les données sur le rendement des élèves, de fournir du soutien et d'assurer le suivi des progrès et de l'impact du programme. Le financement sera réparti, en partie, entre les conseils scolaires en fonction de l'effectif et, en partie, en fonction du rendement ciblé.
- **Tutorat du PICO (8 \$M) :** Ce financement permet aux conseils d'entreprendre ou d'élargir les programmes qui aident les élèves en dehors des heures régulières de classe afin d'améliorer leurs compétences en littératie et numératie, comme le tutorat avant et après l'école, les partenariats formés avec les groupes communautaires locaux qui offrent des services de tutorat et des programmes culturels axés sur le

développement des compétences en littératie et numératie. Le financement sera réparti entre les conseils scolaires en fonction de l'effectif.

- **Stratégie ontarienne en matière de leadership - Mentorat pour les leaders nouvellement formés (4 \$M)** : Lancée à l'automne 2008, la Stratégie ontarienne en matière de leadership a été élaborée pour favoriser le meilleur leadership possible dans les écoles et les conseils scolaires de la province. Le ministère assure le financement dans les principaux domaines liés à la Stratégie ontarienne en matière de leadership (SOL). Les conseils scolaires recevront une aide financière pour appuyer le perfectionnement en leadership et le programme provincial de mentorat pour les responsables des écoles nouvellement nommés au cours de leur première et deuxième année d'exercice.
- **Subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP) destinées aux écoles – Conseils d'écoles (1 \$M)** : Ce programme offre une aide financière allant jusqu'à 1 000 \$ aux conseils d'écoles afin d'améliorer la participation des parents dans les écoles. Comme pour l'année 2008-2009, le financement sera accordé dans le cadre d'un processus de demande.
- **Approvisionnement alternatif en eau potable dans les écoles (0,5 \$M)** : Les conseils scolaires doivent assurer un approvisionnement alternatif en eau potable ou l'installation de filtres à eau pour réduire la teneur en plomb, dans les écoles dont les résultats d'analyse initiale dépassaient la norme de 10 microgrammes de plomb par litre après vidange. Comme pour l'année 2008-2009, les dépenses admissibles comprennent les coûts de distributeurs d'eau, de la location ou de l'achat de rafraîchisseurs d'eau potable, de filtres à eau et de gobelets en papier.
- **Les écoles en action (1 \$M)** : Le programme Les écoles en action – Programme phare s'attarde sur les écoles qui réalisent des progrès manifestes et soutenus en ce qui a trait au rendement des élèves, et les met en lien les unes avec les autres. L'objectif est de créer un réseau entre les écoles qui ont le même profil et qui connaissent les mêmes difficultés en vue d'apprendre des stratégies efficaces pour améliorer l'apprentissage des élèves dans le domaine de la littératie et de la numératie. Comme pour l'année 2008-2009, le financement sera accordé en fonction du rendement (comme les scores de l'OQRE) et finalisé durant l'année.
- **Tutorat en salle de classe (1,5 \$M)** : À l'aide de ce financement, les conseils scolaires pourront former et embaucher des élèves de niveau postsecondaire à titre de tutrices et de tuteurs des élèves d'âge primaire. Les tutrices et les tuteurs appuieront le travail en classe du personnel enseignant en travaillant avec les élèves afin de renforcer les compétences et d'intégrer les concepts. Le financement est accordé en fonction des demandes recommandées par les conseils scolaires et sera finalisé durant l'année.

Le ministre accorde également des fonds pour mettre en œuvre les nouveaux programmes et étendre les programmes actuels, notamment :

A. RÉUSSITE DES ÉLÈVES/APPRENTISSAGE JUSQU'À L'ÂGE DE 18 ANS

- **Mathématiques/littérature (7 \$M)** : Ce financement offre un soutien aux initiatives d'apprentissage professionnel et aux conseils scolaires afin de continuer à améliorer le rendement des élèves de la 7^e année à la 12^e année en mathématique et en littérature, notamment Math GAINS, soutiens interdisciplinaires et intégrés en littérature.
- **Majeure haute spécialisation (16 \$M)** : En 2009-2010, un financement supplémentaire de 2 \$M permettra aux conseils scolaires d'étendre le programme MHS, y compris l'ajout de secteurs de la MHS dans plus d'écoles et la couverture des coûts associés à l'exécution du programme pour un nombre beaucoup plus élevé d'élèves participant au programme de la MHS.
- **Enseignement différencié - mentorat/coaching (4 \$M)** : Les conseils scolaires recevront un financement supplémentaire de 3,2 \$M pour les initiatives d'apprentissage professionnel visant à appuyer la mise en œuvre de l'enseignement différencié pour les élèves de la 7^e à la 12^e année, notamment les communautés de l'apprentissage professionnel, la planification des équipes, le coaching et le temps libéré pour le personnel enseignant.
- **Programmes à double reconnaissance de crédit (10 \$M)** : En 2009-2010, les conseils scolaires recevront un financement supplémentaire de 5,6 \$M afin d'offrir aux élèves davantage de programmes à double reconnaissance de crédits dans les cours collégiaux et les programmes d'apprentissage.
- **EXPRIME-TOI – Engagement élève (1 \$M)** : Ce programme finance les projets EXPRIME-TOI menés par les conseils des élèves ou les élèves (par demande) afin d'appuyer la participation des élèves dans le processus d'apprentissage.
- ****NOUVEAU** Équipes responsables de la réussite des élèves et équipes interpaliers – Apprentissage professionnel (1,5 \$M)** : Ce financement fournit des occasions et des soutiens en matière de formation professionnelle pour les équipes responsables de la réussite des élèves et leurs collègues du niveau élémentaire, qui visent à surveiller, suivre et aider les élèves de la 7^e à la 12^e année qui sont à risque ou en transition en 9^e année et entre les écoles durant l'année scolaire.

B. LITTÉRATIE ET NUMÉRATIE

- **Cadre et leaders pour l'efficacité des écoles (20 \$M)** : Ce financement soutient un leader pour l'efficacité des écoles dans chaque conseil scolaire et les jours libérés pour le personnel enseignant et les directions.
- **Entraide-écoles – Réseaux pour l'apprentissage (13 \$M)** : Tous les conseils scolaires bénéficieront d'une aide financière pour embaucher du personnel d'apprentissage professionnel par le biais des réseaux. Le financement sera réparti entre les conseils scolaires en fonction de l'effectif.

C. AUTRES PROGRAMMES

- ****NOUVEAU** Utilisation communautaire des installations scolaires - Écoles prioritaires (3,2 \$M exercice financier, 5 \$M année scolaire)** : Dans le cadre de l'amélioration continue du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires, le gouvernement dispensera une nouvelle aide financière aux conseils scolaires pour sélectionner des écoles prioritaires dans les communautés où les besoins sont élevés et leur offrir l'accès en dehors des heures régulières de classe aux groupes communautaires sans but lucratif.

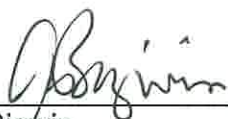
Le ministère a également pris des mesures pour simplifier l'observation des paiements de transfert pour les conseils scolaire en vue de réduire la charge administrative associée aux initiatives financées à l'extérieur des SBE et le travail des conseils scolaires. À cet effet, le ministère veillera à :

- créer une entente globale relative aux paiements de transfert qui couvre tous les programmes APE, qui sera conclue avec les conseils scolaires au début de chaque exercice financier. L'entente pour chaque initiative relative aux APE sera accompagnée d'un addendum qui précisera les exigences d'utilisation des fonds et de déclaration;
- réduire les exigences de déclaration en effectuant des demandes indépendantes de déclaration à titre exceptionnel; et
- fournir des précisions aux conseils scolaires au début de l'exercice financier pour la majorité des allocations annuelles relatives aux APE.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements sur ce financement, veuillez communiquer avec votre personne-ressource habituelle pour le programme au ministère ou avec le bureau de la ou du sous-ministre responsable du programme.

Avec votre aide, nous avons réalisé de grands progrès en améliorant le rendement des élèves, en augmentant le nombre d'élèves qui obtiennent leur diplôme et en réduisant l'effectif des classes. Ce financement continuera d'appuyer des initiatives qui permettent

d'améliorer le rendement des élèves. Nous sommes convaincus qu'en travaillant avec vous, nous pourrions offrir une éducation de qualité à nos élèves pour leur permettre de s'épanouir pleinement.



Alayne Bigwin
Sous-ministre adjointe (par intérim)



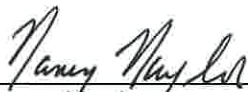
Grant Clarke
Sous-ministre adjoint (par intérim)



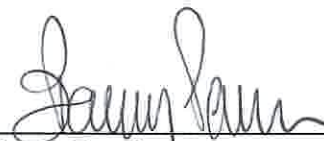
DF
David Fulford
Sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration



Mary Jean Gallagher
Directrice générale, Secrétariat de la littératie et de la numératie



Nancy Maylor
Sous-ministre adjointe



Barry Pervin
Sous-ministre adjoint (par intérim)

c. c. : Surintendants des affaires et des finances
D^r Ben Levin, sous-ministre de l'Éducation

